

### **Objectifs :**

d'acquérir les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles nécessaires à la réussite de l'examen du permis DE ;  
de maîtriser la conduite d'un véhicule de transport en commun attelé d'une remorque ;  
d'assurer la sécurité des voyageurs et des autres usagers ;  
de connaître la réglementation spécifique au transport de voyageurs ;  
d'adopter une conduite professionnelle, souple, sûre et économique ;  
d'être capable de conduire un véhicule de transport en commun de plus de 8 places assises, outre le siège conducteur, attelé d'une remorque de plus de 750 kg de PTAC.

### **Public concerné et prérequis :**

Pour intégrer la formation Permis DE, le candidat doit :  
être titulaire du permis D en cours de validité ;  
être âgé de 23 ans minimum ;  
disposer d'un Code de la route valide de moins de 5 ans (hors catégorie moto) ;  
satisfaire aux conditions médicales réglementaires.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

La formation est réalisée avec :  
salles de cours équipées de moyens multimédias ;  
aires d'évolution spécialement aménagées ;  
véhicules conformes aux arrêtés du 23 avril 2012 et du 10 janvier 2013 ;  
remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg ;  
supports pédagogiques spécialisés ;  
livret d'apprentissage et fiche de suivi ;  
alternance de théorie et de pratique ;  
méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

### **Durée :**

105 heures.

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

Un livret d'apprentissage permet de suivre l'acquisition et l'évolution des compétences tout au long de la formation.

Condition de réussite Obtention du Permis DE après validation des épreuves officielles :

**G'TRAF**

épreuve hors circulation ;  
épreuve en circulation ;  
exercices de maniabilité et vérifications de sécurité.

**Sanction visée :**

Examen officiel réalisé par un Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

**G'TRAF**

## Programme

Compétence 1 – Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;  
mécanisme et fonctionnement du véhicule ;  
organes de commande ;  
vérifications lors de la mise en route ;  
prise en main du véhicule et de la remorque ;  
conduite de l'ensemble articulé.

Compétence 2 – Effectuer les vérifications de sécurité et les exercices de  
maniabilité ;  
réglementations spécifiques au transport en commun de personnes ;  
vérifications de l'état du véhicule et de son attelage ;  
contrôles de sécurité ;  
manœuvres avec l'ensemble de véhicules ;  
attelage et dételage.

Compétence 3 – Appréhender la route selon le gabarit du véhicule ;  
signalisation spécifique au transport de voyageurs ;  
règles de placement et de circulation ;  
gestion du gabarit ;  
anticipation des trajectoires ;  
compréhension des risques liés à la conduite d'un ensemble articulé.

Compétence 4 – Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec  
les autres usagers ;  
distances de sécurité, freinage et arrêt ;  
adaptation de la vitesse ;  
conduite dans des conditions météorologiques difficiles ;  
prévention des risques routiers.

Compétence 5 – Adopter une conduite autonome, sûre et économique ;  
anticipation et analyse des situations de conduite ;  
conduite souple pour le confort et la sécurité des passagers ;  
gestion des situations d'urgence ;  
comportement en cas de panne ou accident ;  
utilisation des aides à la conduite ;  
écoconduite et réduction des impacts environnementaux.

G'TRAF

**Qualification des intervenants :**

Les formations sont dispensées par des enseignants :  
titulaires du BEPECASER ou du titre professionnel ECSR ;  
spécialisés en groupe lourd ;  
expérimentés dans la conduite et la sécurité routière.

**Formation suivie :**

Entièrement Entièrement en présentiel

**Délais et condition d'accès :**

15 jours avant le début de la formation

**Taux de validation de compétences :**

% de réussite

**Taux de satisfaction :**

% de satisfaction

**Débouchés :**

Conducteur tourisme en poste

**Equivalence ou passerelle :**

Pas d'équivalence

G'TRAF